



Succession: pas encore faite

Par **elocox**, le **12/08/2013 à 15:18**

Bonjour !

Ma mere est decedee il y a un an, et l'affaire me semble tres compliquée

je vous dresse un rapide tableau de la situation

j ai 2 soeurs, qui ne me parle plus

mon grand pere est decede et ma grand mere en maison de retraite

avant son deces, ma mere vivais dans la maison de ma grand mere moyenant un loyer a ses 2 freres. (jamais bien compris , car logiquement le loyer aurais du aller dans les poches de ma grand mere....)

Bref, suite au deces de ma mere le notaire en charge de la succession a decouvert une reconnaissance de dette d un montant d environ 24000 euros signé d un ami. ma mere a en effet contracté un pret pour son ami, ami qui remboursait sa dette tous les mois.. jusqu'au deces.. car d apres lui si il y a deces la dette est effacée. (si c etait si simple)

Quoi qu il en soit la banque reclame son du, il reste environ 20000 euros a payer.

Mon probleme arrive maintenant :

Je n ai eu avec le notaire qu un contact telephonique (je vis a plus de 1000 km) et je n ai jamais d information claire, ni sur les montants de la dette ni sur l eventuelle estimation de la maison de mes grands parents qui a due etre faite (un coup oui un coup non)

je suis prete a rembourser la banque a hauteur d 1/3 si mes 2 autres soeurs acceptent la succession ou plus si l une des 2 refuse pour ensuite au deces de ma grand mere recuperer 1/6 de la maison

alors pourquoi la succession n est elle pas encore faite ? Pourquoi le notaire reste t il vague dans ses propos ? Puis je reclamer une succession tout de suite (j entends payer la dette) et attendre le deces de ma grand mere (le plus tard possible j espere)

c est normal ou ca sent le foin comme on dit ?

Merci de m eclairer

bien avous